





18 heures de formation, pas une de plus ! RESPECT DE NOS O.R.S. !

Les enseignants des écoles, soussignés, se félicitent de la prise de position, lors du Comité Technique Académique du 9 novembre 2016, de l'ensemble des fédérations syndicales (FSU-UNSA-Education-FNEC FP-FO) contre les deux demi-journées de formation supplémentaires proposées par le Recteur de l'Académie de Bordeaux.

Aussi, les enseignants soussignés, syndiqués au SNUipp-FSU 40, au SNUDI-FO 40, au SE-UNSA 40 et non-syndiqués, demandent à Monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

- de respecter leurs Obligations Réglementaires de Service ORS définies par le décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008, à savoir, 24 heures d'enseignement hebdomadaires et 108 heures annualisées hors enseignement, dont 18 heures pour la formation (9h) et les animations pédagogiques (9h), et seulement 18H!
- « de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques » (arrêté du 16 avril 2015 fixant les calendriers 2014-2015 /2015-2016 et 2016-2017) <u>sans les imposer</u>.

Nom Prénom	Etablissement	signature

⇒ A retourner à l'un des 3 syndicats

SNUipp-FSU 40 : Maison des Syndicats 97, place de la caserne Bosquet 40000 Mont de Marsan

SNUDI-FO 40: BP 217 40004 Mont de Marsan cedex

SE-UNSA 40 : Résidence Clos Michel Ange -830 avenue de Maréchal Foch – 40000 Mont de Marsan

ou par scan: snu40@snuipp.fr / snudi-fo40@wanadoo.fr / 40@se-unsa.org